

Où est passée la pomme de terre déstockée ?

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5493 - Mercredi 13 octobre 2021 - Prix : 10 DA

Justice

8 ans requis contre Houda Feraoun et 3 ans contre Karim Tabbou

Page 16

Déclarations du Maroc au sujet des agressions sur El Guerguerat

Belani dénonce des propos «irresponsables» et «insensés»

Page 2

Un Parlement pour le dissoudre au bon moment

Par Mohamed Habili

On ne saurait sous-estimer l'utilité d'une institution aussi universelle qu'un Parlement, qui dans tout système politique sert à des choses bien différentes : à la représentation populaire, par le truchement ou non des partis, le vote des lois, du budget notamment, le contrôle de l'exécutif, le soutien qu'il lui est apporté ou qui lui est retiré. Encore n'est-ce là que ses fonctions les plus ordinaires, les plus communes, celles qui se retrouvent dans tous les régimes politiques, les parlementaires comme les présidentiels, dans les républiques comme dans les monarchies. Il en existe d'autres, tout aussi réglementaires et réglementées, mais différentes des premières en ce qu'il n'y est fait recours que dans les crises, soit pour les désamorcer si elles ne sont pas encore effectives, soit pour y remédier si elles ont déjà éclaté et qu'elles menacent de se développer en quelque chose de pire. Quand rien ne va plus, que le pouvoir est impuissant à trouver les solutions appelées par les circonstances, que la foule gronde dans la rue, c'est précisément à ce moment qu'on est bien content d'avoir un parlement sous la main. Non pas parce qu'il serait capable lui de ramener l'ordre, d'apaiser les craintes et le mécontentement, mais parce qu'un gouvernement peut toujours le dissoudre, en appeler à de nouvelles élections, redonner la parole aux électeurs, démarche démocratique s'il en est.

Suite en page 3

L'Etat s'engage à accompagner tous les investisseurs

Exportations, la dynamique enclenchée



PH/D. R.

Les autorités publiques s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter la tâche aux opérateurs économiques désirant se tourner vers l'exportation. Un ensemble de mesures a été annoncé, en attendant que toutes les entraves bureaucratiques soient définitivement levées. La volonté politique affichée devrait permettre d'augmenter encore davantage le volume des produits algériens destinés aux marchés internationaux.

Par Aomar Fekrache page 2

Pour lever les entraves aux investisseurs locaux

Saïda Neghza rencontre les walis de Annaba, Constantine et Skikda



Page 2

Lycée El Hammadia/ Béjaïa

La grève persiste et les parents d'élèves inquiets

Page 16

L'Etat s'engage à accompagner tous les investisseurs

Exportations, la dynamique enclenchée

■ Les autorités publiques s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter la tâche aux opérateurs économiques désirant se tourner vers l'exportation. Un ensemble de mesures a été annoncé, en attendant que toutes les entraves bureaucratiques soient définitivement levées. La volonté politique affichée devrait permettre d'augmenter encore davantage le volume des produits algériens destinés aux marchés internationaux.

Par Aomar Fekrache

Hier, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a affirmé depuis Jijel, que «l'Etat est déterminé à accompagner tous les investisseurs désirant exporter leurs produits et pénétrer les marchés étrangers».

S'exprimant lors de l'inspection de la Société privée de fabrication de détergents Brilex de Bourmel (Jijel), dans le cadre d'une visite de travail, le ministre a mis l'accent sur «l'importance de s'ouvrir sur les marchés africains, notamment ceux des pays voisins qui constituent des marchés prometteurs pour l'exportation des produits locaux». Il a affirmé que l'Etat assurera aux exportateurs accompagnement et facilitations. De son côté, le secteur de l'agriculture et du Développement rural compte réduire le volume des importations en produits alimentaires de 2 milliards USD à l'horizon 2024, notamment dans les produits céréaliers, les récoltes d'oléagineux, de fourrage et de sucrière,

a annoncé, hier, le ministre, Abdelhamid Hemdani.

Les instructions données par les hautes autorités du pays de promouvoir et faciliter les exportations semblent commencer à porter ses fruits, mais surtout avoir de l'écho auprès des différents responsables concernés par l'opération d'exportation. D'ailleurs, pour inculquer une nouvelle dynamique à l'orientation consistant à augmenter et faciliter les exportations, la direction générale des Douanes a tenu à détailler, avant-hier, dans une publication sur son site Web, les différentes facilitations douanières accordées aux opérations d'exportation afin d'encourager les ventes hors hydrocarbures du pays vers l'étranger. Ces facilitations, est-il expliqué, sont mises en œuvre pour accompagner les exportateurs et promouvoir et encourager les exportations hors hydrocarbures. Avec comme objectif de «réduire les coûts et gagner du temps». Les mesures en question englobent les procédures, régimes douaniers et le contrôle.



Ahmed Zeghdar, ministre de l'Industrie

Les derniers chiffres communiqués par différents organismes et entités économiques laissent entrevoir une hausse considérable des importations hors hydrocarbures, qui va certainement renflouer les caisses de

l'Etat et soulager les équilibres financiers du pays. A titre d'exemple, les exportations du Groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica) ont atteint, en 2021, un total de 60 millions USD contre 9 millions USD en 2018, a affirmé, avant-hier, le directeur général du Groupe. Aussi, les exportations du clinker (un constituant du ciment) via le port de Annaba se sont élevées à plus d'un million de tonnes durant les neuf premiers mois de l'année 2021 grâce aux mesures

de facilitation visant à encourager, à accompagner les opérateurs économiques et à promouvoir les exportations, a indiqué dimanche le P-DG de cette entreprise portuaire. S'exprimant, dimanche, lors de sa rencontre périodique avec des responsables des médias nationaux, le Président Tebboune a indiqué prévoir des exportations hors hydrocarbures estimées à 4,5 milliards USD, un chiffre jamais atteint «depuis 25 ans».

A. F.

Pour lever les entraves aux investisseurs locaux

Saïda Neghza rencontre les walis de Annaba, Constantine et Skikda

La présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saïda Neghza, a annoncé avoir rencontré plusieurs walis, à l'occasion de réunions ayant pour objectif d'apporter des facilitations aux investisseurs. Dans une publication sur sa page Facebook, Mme Neghza a cité la rencontre qu'elle a eue avec le

wali de Annaba qui s'est soldée par «la prise d'un certain nombre de décisions fermes visant à lever les entraves que rencontrent les investisseurs locaux». La présidente de la CGEA a noté que le premier responsable de la wilaya a «réagi avec célérité aux revendications de la Confédération». La visite effectuée par Saïda Neghza dans la wilaya de Annaba entre

dans le cadre de la tournée qu'elle effectue dans différentes wilayas de l'Est du pays. Elle s'est déjà réunie avec les walis de Constantine et Skikda. Ces réunions, a-t-elle expliqué, «ont permis de parvenir à des résultats très positifs concernant les difficultés rencontrées sur le terrain par les hommes d'affaires et les investisseurs».

R. N.

Bilan des dernières 24 heures

95 nouveaux contaminés et 4 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, 2 cas de plus que le bilan d'hier (2), portant à 5 859 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse, avec 95 cas, soit 3 cas de moins par rapport au bilan d'hier (95), pour atteindre, au total, 204 790 cas confirmés.

Déclarations du Maroc au sujet des agressions sur El Guerguerat

Belani dénonce des propos «irresponsables» et «insensés»

Réagissant à la déclaration faite par le représentant du Royaume du Maroc, lors de la cérémonie commémorative du 60^{ème} anniversaire de la tenue de la première conférence du Mouvement des non-alignés à Belgrade, à propos de l'agression lancée en novembre dernier sur le territoire sahraoui d'El Guerguerat, l'envoyé spécial chargé de la question du Sahara occidental et des pays du Maghreb, Amar Belani, dénonce des propos «insensés» et «irresponsables».

Belani a qualifié les déclarations des autorités de l'occupation marocaine de «délirantes», exhortant ainsi, le Conseil de sécurité de l'ONU à assumer ses responsabilités politiques et morales, en vue de garantir le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. «Il s'agit de propos délirants de la part d'un radoteur invétéré dont les jérémiades méprisables ne sont pas dignes d'intérêt. Loin de ces élocubrations grotesques et pour revenir à l'essentiel, nous sommes en face d'un processus de décolonisation contrarié et

dévoiyé à force de complaisance de la part de la communauté internationale, dont au premier chef, le Conseil de sécurité, qui doit impérativement assumer ses responsabilités politiques et morales en vue de garantir le droit inaliénable et imprescriptible du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination», a déclaré Belani à l'APS. Il dira que «les déclarations insensées des autorités marocaines sur l'irréversibilité des actions menées par les forces d'occupation marocaines à El Guerguerat, sont irresponsables et constituent une entrave de taille à une éventuelle reprise du processus politique», a-t-il dénoncé Belani a jugé aussi «impératif de revenir aux paramètres originaux du règlement politique, si la communauté internationale souhaite réellement une relance effective et sérieuse des négociations directes, de bonne foi, et sans conditions préalables, entre les deux parties au conflit». Et de poursuivre: «Dans l'élaboration de sa prochaine résolution sur la question, que nous espérons plus

équilibrée, et afin de ne pas donner un mauvais signal aux deux parties au conflit, en l'occurrence le Front Polisario et le Royaume du Maroc, le Conseil de sécurité est appelé à tenir compte de la nouvelle réalité sur le terrain en raison, notamment de la reprise des hostilités suite à la violation flagrante par les forces d'occupation marocaines des accords militaires signés par les deux parties et endossés par ce même Conseil de sécurité».

Pour le diplomate, «les risques d'escalade menaçant la sécurité et la stabilité de toute la région ne sont malheureusement pas à exclure et le retour au cessez-le-feu demeure, comme annoncé par le Front Polisario, tributaire, entre autres, du retrait des forces marocaines d'occupation de la zone tampon d'El Guerguerat et du retour obligé aux négociations directes entre les deux parties comme voie unique et incontournable pour parvenir à un règlement juste et pacifique du conflit du Sahara occidental conformément à la légalité internationale». Belani a, en outre, précisé

que «le format dit de «tables rondes» n'est plus à l'ordre du jour». Pour lui, «cette option est désormais obsolète compte tenu de l'instrumentalisation éhontée par la partie marocaine de la participation de l'Algérie aux précédentes tables rondes pour présenter fallacieusement notre pays comme étant partie à un conflit régional, alors que toutes les résolutions du Conseil de sécurité identifient, nommément et de manière explicite, les deux parties au conflit».

Belani a déclaré que «la volonté illusoire de vouloir imposer la prétendue prééminence thèse de l'autonomie est vouée à l'échec et le Maroc portera l'entière responsabilité de la dégradation de la situation dans la région, car il n'honore pas sa signature lui, dont le défunt roi s'était engagé à soutenir une solution juste et définitive du conflit du Sahara occidental à travers un référendum d'autodétermination régulier et libre se déroulant dans la sincérité la plus totale et sans aucune contrainte».

Louisa A.R.

Toujours à 100 da le kilo

Où est passée la pomme de terre déstockée ?

■ Le ministère de l'Agriculture a lancé, il y a presque une semaine, une opération de déstockage de la pomme de terre pour stabiliser l'approvisionnement du marché mais malheureusement, au niveau des marchés, les commerçants continuent de la vendre à 100 da le kilo ! Ce qui irrite les consommateurs qui demandent où sont passées les centaines de tonnes de pomme de terre déstockées ?

Par Thinhinene Khouchi

« On ne comprend plus rien. A la télévision on montre des centaines de tonnes de pomme de terre déstockées quotidiennement et dans différentes régions du pays mais au niveau de nos marchés, rien n'a changé, on l'achète toujours à 100 da le kilo », nous confie un père de famille rencontré hier au Marché Clauzel. En effet, si les opérations de déstockage ainsi que de saisie de la pomme de terre destinées à la spéculation se multiplient, le résultat de ces opérations tarde à se faire ressentir chez les consommateurs. Décidément, les commerçants ont décidé de tenir tête au ministère du commerce en maintenant la hausse du prix de la pomme de terre. Pour cause, depuis des mois, ces derniers la proposent entre 90 da à 110 da le kilo. Cette situation est insupportable vu l'importance de ce légume pour les algériens " après le poulet qui est toujours proposé à 470da le kilo, la pomme de terre risque de garder ce même prix encore des mois ", nous dira Abdallah, un retraité rencontré hier devant un commerçant de légumes qui nous assure que " c'est une pratique qui existe depuis des

années. Quand les commerçants décident d'augmenter le prix d'un aliment, ça dure durant des mois et malheureusement ça ne baisse plus. C'est le même cas pour la pomme de terre, elle va gardée ce prix là encore un moment ". Par ailleurs, " Pour les services de contrôle et de répression de la fraude au ministère du Commerce ont procédé, la hausse du prix de pomme de terre est due essentiellement à la spéculation, et " les spéculateurs encouront des sanctions fermes " assure le Directeur général du contrôle et de la répression de la fraude, Mohamed Louhaidia. En effet, " des amendements seront introduits dans la loi 04-02 de 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales afin de définir avec précision l'acte spéculatif et de durcir les sanctions à caractère commercial contre les spéculateurs allant jusqu'à la radiation définitive du registre de commerce, l'interdiction d'exercer à vie, la fermeture du commerce et la confiscation de la marchandise. Quant au volet pénal lié à la privation de liberté et des droits civiques, le responsable a fait savoir que le ministère de la Justice l'intégrera dans le code pénal. En outre, afin de contrer la hausse excessive du prix de la pomme de terre, plusieurs opérations ont été lancées. Le ministère de



Ph.E. Soraya/J.A.

l'Agriculture et du développement rural, à travers l'Office national interprofessionnel des Légumes et Viandes, avait procédé jeudi 7 octobre au déstockage de la pomme de terre stockée dans le cadre du Système de régulation des produits agricoles de large consommation, et ce, dans le cadre de la régulation du marché pendant la période de soudure ". La première

opération s'est effectuée au niveau de la wilaya de Mila et se poursuivra au fur et à mesure pour toucher d'autres wilayas afin d'alimenter les marchés de gros, avait affirmé le ministère. Il a, par ailleurs, souligné que " l'entrée sur le marché de la pomme de terre d'arrière saison débutera fin novembre et se poursuivra jusqu'au moi d'avril ".
T. K.

Rentrée professionnelle 2021-2022

Plus de 600 000 stagiaires et apprentis rejoignent aujourd'hui les centres de formation

Quelque 660.000 stagiaires et apprentis, tous modes de formation confondus, dont 200.000 nouveaux stagiaires rejoindront mercredi les établissements de formation à l'occasion de la rentrée professionnelle session octobre 2021-2022, et ce dans le cadre du respect du protocole sanitaire et en pleine campagne de vaccination contre la Covid-19 en direction de la corporation. A cet effet, le ministère a pris plusieurs mesures, en vue d'assurer toutes les conditions pédagogiques, humaines et matérielles, à l'effet de garantir une rentrée répondant à la demande nationale sur la formation, à la faveur notamment d'encadrement pédagogique composé de 19.203 enseignants formateurs et 321.729 nouvelles places pédagogiques, dans les différents modes et dispositifs de formation. Pour cette nouvelle rentrée professionnelle, le secteur a programmé 81.042 nouvelles places pédagogiques pour les formations en présentiel, 112.102 autres places dans la formation par apprentissage et 3.514 places pédagogiques

pour les formations à distance. Le secteur a également prévu 18.766 nouvelles places pédagogiques en cours du soir, 5772 places destinées à la formation en milieu rural, 10.404 autres en formation par passerelles, 21.874 places pour la formation des femmes au foyer et 490 autres dans le cadre du dispositif d'alphabétisation-qualification, outre 25.616 places pédagogiques disponibles au niveau des établissements privés agréés. S'agissant des formations destinées à catégorie des handicapés, le secteur offre 638 places pédagogiques dans les centres de la formation professionnelle des handicapés physiques. Le ministère œuvre à assurer un environnement de formation adapté aux besoins de cette catégorie, notamment par l'ouverture de spécialités qui s'adaptent aux différents types de handicaps physiques. Il s'agit d'une démarche à même de contribuer à la concrétisation de l'objectif tendant à intégrer cette catégorie dans la vie professionnelle et sociale, en permettant aux personnes aux besoins spécifiques d'avoir une qualification

professionnelle. Sur un total de 321.729 nouvelles places pédagogiques, 227.534 places seront en formation diplômante et 94.195 places en formation qualifiante, et ce, dans le cadre de la politique visant à donner la priorité à ce mode de formation. En prévision de cette rentrée, le secteur a programmé 407 spécialités dans les modes de formation présenteielle et de formation par apprentissage, dont 125 spécialités pour les formations qualifiantes à courte durée, 114 spécialités pour les candidats ayant le niveau de 3e année secondaire. Ces spécialités couvrent 23 branches professionnelles figurant dans la nomenclature des branches professionnelles et des spécialités de formation professionnelle. Le secteur met l'accent sur l'orientation des spécialités et offres de formation ouvertes vers les secteurs prioritaires pour la relance de l'économie nationale en vue de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés du secteur suivant des normes répondant aux exigences des entreprises en matière de main d'œuvre qualifiée, aux spécificités de chaque

région et aux développements technologiques modernes. Dans cette optique, le secteur a axé les offres de formation sur des filières liées essentiellement à l'agroalimentaire, l'hôtellerie et la restauration, l'artisanat, l'eau, l'environnement, la numérisation et les énergies renouvelables. Les spécialités de l'industrie, de l'agriculture, du bâtiment, des travaux publics, et du tourisme représentent un taux de 57,28 % des offres globales. Par ailleurs, le secteur œuvre à élargir et à diversifier les offres de formation au profit des jeunes sans niveau scolaire. Plusieurs spécialités ont été programmées au profit de cette catégorie de citoyens pour leur permettre de bénéficier d'une formation qualifiante. Concernant l'enseignement professionnel, les offres que propose le secteur pour ce cursus en prévision de cette rentrée dépassent 2.000 places pédagogiques. Le secteur dispose de 17 instituts de l'enseignement professionnel répartis sur 15 wilayas qui assurent une formation dans plusieurs domaines, dont l'agriculture, l'industrie, l'électricité, l'informatique,

Un Parlement pour le dissoudre au bon moment

Suite de la page une

Si donc un Parlement est très utile dans la gestion quotidienne d'un pays, et quand le calme règne, il peut l'être davantage quand le trouble s'est déjà emparé de la rue et qu'il faille prendre une mesure qui pour extraordinaire qu'elle soit n'en est pas moins régulière, légale, conforme à la Constitution. Cela s'appelle la dissolution. On l'appellera la suspension si la Constitution en vigueur n'accorde pas explicitement ce pouvoir-là. C'est à cette dernière qu'a recouru le président tunisien, il y a maintenant plus de deux mois, et sur la première que s'était rabattu le président irakien, il y a de cela deux ans, dans un contexte de manifestations et d'affrontements meurtriers. La crise dans les deux cas aurait été bien plus grave s'il n'y avait pas eu de Parlements à sacrifier sur l'autel de la paix civile. La dissolution en Irak, tout au moins, a permis d'enrayer une descente aux enfers à peu près certaine, au regard des divisions religieuses, communautaires, de classes, qui traversent ce pays, le plus remuant du monde arabe depuis son invasion par l'armée américaine en 2003. Ce qu'il y a de commun toutefois dans ces deux pays, par-delà leurs différences, qui sont notables, c'est que l'un comme dans l'autre un pseudo régime parlementaire s'est installé qui a fini par excéder les populations, et par les accabler. Le rejet de ce système est sans doute bien plus fort en Irak, mais il est loin d'être négligeable en Tunisie, autrement le soutien populaire dont jouit le président Saïed serait inexplicable. Il prend une forme monstrueuse en Irak, où les partis, ceux qui comptent en tout cas, ont deux faces, deux branches à vrai dire, l'une apparente qui est politique, et l'autre cachée qui est armée. Ils ont de concert mis le pays en coupe réglée. Ils se partagent l'influence et les prébendes. C'est contre ce système de guerre civile larvée permanente que se sont soulevés les Irakiens en octobre 2019. La dissolution et la promesse d'un changement en profondeur sont parvenues à les calmer. Mais pour combien de temps maintenant que les législatives anticipées se sont tenues et qu'elles ont été remportées par les mêmes forces politiques honnies, à une redistribution des cartes près ?

M. H.

l'agroalimentaire, l'hôtellerie, la production mécanique et la maintenance des équipements de l'agriculture. Deux nouveaux instituts seront ouverts dans les wilayas de Médéa et de Ghardaïa pour assurer la formation dans le bâtiment et les travaux publics et un troisième institut dans la wilaya de Khenchela qui sera spécialisé dans l'industrie.
M.O.

Investissements à Mostaganem

Le blocage des projets fait réagir le wali

■ A Mostaganem, certains responsables continuent à œuvrer dans l'arbitraire, bloquant sciemment les investissements privés. Ces derniers sont loin d'appliquer les instructions, même celles du Président de la République.



Colère du wali

Par Lotfi Abdelmadjid

Il font semblant de ne pas avoir compris la portée de l'instruction qui évoque la dépenalisation de l'acte de gestion. Dépenalisation ou pas, ces responsables dont les

salaires mensuels sont garantis continuent à traîner les pieds, massacrant tout le tissu économique de la wilaya. Le wali Aïssa Boulahya a de tout temps rappelé l'importance du développement agricole, touristique et industriel pour moult raisons.

Des réunions, des orientations, des explications, des cellules d'écoute, mais à l'horizon, il ne voit rien venir. Le chef de l'exécutif connaît les chiffres des dépenses concédés pour l'aménagement des zones industrielles censées recevoir les pro-

jets. Il a compris que le développement de la wilaya passe d'abord par la promotion des secteurs phares tels que l'industrie, l'agriculture, la pêche et le tourisme. Dans ses discours, le wali s'est toujours attaché sur le grand défi qui est celui de réduire le taux de chômage dans la wilaya. En sa qualité de responsable, il tente aussi de promouvoir l'activité industrielle, celle de la transformation pour promouvoir l'exportation. Pour cela il a même créé une commission à l'export... Mais de tout cela n'est sur ni, certains membres de son exécutif bloquent la machine. Face à une telle situation de blocage forcé et suite à l'instruction du Premier ministre relative à la relance économique et ayant trait à la fin de pénalisation de l'acte de gestion, dimanche dernier, lors d'une réunion, le wali a haussé le ton, plaidant pour le déblocage des investissements. Pour cela il installe une commission qu'il présidera pour un suivi rigoureux des projets d'investissements dont la situation est restée jusque-là très floue. Avec les directeurs de l'industrie et des

mines, de l'énergie, de l'environnement, de l'urbanisme, celui des domaines, du cadastre ainsi que le secrétaire général. Une commission instaurée pour déverrouiller l'ambiguïté dans une conjoncture où la wilaya a besoin de sortir de l'austérité économique. Des obstacles dus à la peur d'être poursuivis par la justice a duré deux longues années et tout ce temps là c'est une entaille dans le développement économique de la wilaya. La levée du blocage est plus que nécessaire, car les conséquences de verrouillage a des conséquences néfastes pour les investisseurs. Des conséquences qui ont fait perdre à certains, leurs partenaires étrangers, pour d'autres le financement, pour l'ensemble rattrapés par l'inflation des coûts des matériaux de construction ont déjà renoncé à leurs projets. La promotion de l'investissement dans la wilaya est désormais complexe et n'intéresse plus les investisseurs. Tout cet imbroglio a fait que Mostaganem n'est plus un pôle d'investissement par excellence comme on l'a toujours prétendu. L. A.

Guelma/à l'arrêt depuis 20 ans

Relance de deux projets agroalimentaires de produits sans gluten

Le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a annoncé lundi, depuis la wilaya de Guelma, le lancement de deux nouveaux projets agroalimentaires de produits sans gluten et de féculés de maïs au niveau de l'usine de production de levure de la commune de Boucheougouf suite à l'impossibilité de relancer l'activité initiale de cette unité.

Dans une déclaration à la presse, au cours d'une visite d'inspection à cette unité en compagnie de la ministre de l'Environnement, Samia Moualfi, Zeghdar a affirmé que les deux projets entreront en activité dans des délais n'excédant pas six mois, soulignant que la relance des activités de cette usine s'inscrit dans le cadre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et du Premier ministre, ministre des Finances, s'agissant de la relance effective de toutes les unités productives à l'arrêt à travers le pays.

Le ministre a relevé que l'inspection

de cette unité, à l'arrêt depuis 20 ans, a mis en évidence une incapacité à relancer son activité originale (production de levure) pour des raisons techniques et environnementales, affirmant que l'usine est à présent entourée d'habitations alors que la production de levure est une activité hautement polluante affectant le taux d'oxygène.

Devant l'impossibilité de relancer l'activité originale de l'usine à l'arrêt, a précisé Zeghdar, des instructions ont été données au groupe Agrodiv qui la gère pour y lancer un nouveau projet, relevant que la réalisation de nouveaux projets de fabrication de pâtes alimentaires sans gluten et de dérivés de maïs nécessite d'importants montants en devises.

Le ministre de l'Industrie a rappelé que la relance de cette structure industrielle avec une nouvelle activité alternative permettra de générer plus de 200 emplois directs et près de 400 autres emplois indirects de sorte à dynamiser le

développement de la région.

Selon l'exposé fait sur site aux deux ministres par le représentant du Groupe Agrodiv sur l'usine de levure de Boucheougouf à l'arrêt depuis 2002, le premier projet prévu sur ce site industriel concerne la production de féculé de maïs avec une capacité de 15 tonnes par jour à partir du maïs localement produit ou importé. Cette unité génèrera 100 postes permanents, selon la même source.

La seconde unité qui emploiera également 100 travailleurs produira des pâtes alimentaires sans gluten avec une capacité de 600 kg par heure, selon le représentant du Groupe Agrodiv qui a noté que ce produit représente des pâtes fabriquées à base de semoule de maïs ou de riz, très demandé par les personnes souffrant d'intolérance au gluten ou suivant un régime strict.

Lors de la visite des deux ministres à l'entreprise nationale des cycles, moto-

cycles et applications (Cycma) au chef-lieu de wilaya, le ministre de l'Industrie a insisté sur la nécessité d'améliorer la politique de marketing de l'usine, parallèlement au développement de sa production en partenariat avec des laboratoires universitaires.

Il a également considéré inacceptable la situation actuelle de l'usine qui employait par le passé 1 600 travailleurs contre 100 actuellement, surtout que l'unité travaille actuellement à 20% de ses capacités productives.

Le trafic automobile dense que connaissent beaucoup d'agglomérations urbaines en Algérie génère une augmentation de la demande sur les bicyclettes et les motocycles dont le nombre est estimé annuellement à 100 000 unités, a affirmé le ministre qui a exhorté les responsables de l'usine à réfléchir à la diversification de la production de sorte à répondre aux exigences dumarché

Lyes F.

Le ministre du Tourisme reçoit l'ambassadeur du Brésil en Algérie

La formation en artisanat, point fort de la coopération

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Yacine Hamadi, a reçu lundi l'ambassadeur du Brésil en Algérie, Flavio Marega, avec lequel il a examiné les relations de coopération entre les deux pays dans le domaine du tourisme et de l'artisanat et les moyens de les renforcer, a indiqué un communiqué du ministère.

A cette occasion, les deux parties se sont félicitées du

«niveau des relations entre les deux pays, notamment dans le secteur du tourisme et de l'artisanat et du succès de l'école pilote de gravure sur pierre précieuses et de fabrication de bijoux traditionnels à Tamanrasset», appelant à «poursuivre la formation des formateurs dans le cadre du transfert de savoir pour la fabrication de bijoux en pierres précieuses».

Lors des entretiens, le minist-

re du Tourisme a souligné l'importance de l'intensification de la coopération bilatérale et l'impérative concrétisation des projets programmés, notamment le développement du projet d'écotourisme dans la wilaya d'El Tarf et la formation des formateurs aux techniques de tannage et de transformation créative des pierres et gemmes dans le Sud dans le domaine de l'artisanat.

Hamadi a également mis l'ac-

cent sur la nécessaire mise en place d'une stratégie pour renforcer la production et la commercialisation des produits réalisés dans le cadre de la coopération.

De son côté, l'ambassadeur brésilien a indiqué que son pays était «disposé à concrétiser tous les projets lancés en vue de renforcer le partenariat algéro-brésilien et d'étendre la coopération au domaine de la formation spé-

cialisée», soulignant la nécessité de «poursuivre les efforts pour la réalisation du programme bilatéral dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud».

Au terme de leur rencontre, les deux parties ont convenu de poursuivre leur coordination afin de promouvoir les relations bilatérales et de bâtir un partenariat servant les intérêts communs des deux pays.

Hanïa T.

Mohamed Barkindo, secrétaire général de l'OPEP

L'industrie pétrolière nécessitera 11,8 billions de dollars d'ici à 2045

■ L'industrie mondiale pétrolière aura besoin de 11,8 billions de dollars d'investissements d'ici à 2045, a estimé le secrétaire général de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Mohamed Barkindo.



Mohamed Barkindo, secrétaire général de l'OPEP

Par Salem K.

«**N**ous estimons que les besoins cumulés d'investissement liés au pétrole totaliseront environ 11,8 billions de dollars de 2021 à 2045», a-t-il déclaré lors du premier atelier technique de l'Opep avec des représentants des sociétés énergétiques des pays signataires de la déclaration de coopération (DOC), tenu lundi par vidéoconférence, rapporte l'Organisation sur son site Web. Il a poursuivi en soulignant le rôle important que le pétrole et

le gaz devraient jouer à l'échelle mondiale dans les années à venir.

Se référant au World Oil Outlook 2021 de l'Opep, M. Barkindo a noté que la demande d'énergie primaire devrait augmenter de 28% d'ici à 2045. Toutes les formes d'énergie, y compris le pétrole et le gaz, seront ainsi nécessaires pour répondre à ces besoins croissants.

Evocant la question du changement climatique et la prochaine Conférence COP26, il a souligné la nécessité d'adopter une approche inclusive, juste et

équilibrée pour aborder la transition énergétique.

«L'Opep soutient la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer l'innovation et d'améliorer l'efficacité. Cependant, cela ne peut pas se faire au prix d'un épuisement des investissements de l'industrie. Le monde a besoin d'énergie, l'énergie a besoin d'investissements et l'investissement repose sur les entreprises», a-t-il poursuivi.

S'agissant de l'atelier technique avec les compagnies pétrolières, le SG de l'Opep a souligné que cet événement

marquait une nouvelle étape dans les efforts de sensibilisation en cours de l'Organisation.

«L'Opep a un lien historique de longue date avec les compagnies pétrolières nationales de ses pays membres et, plus récemment, nous avons intensifié nos efforts pour organiser des réunions informelles et échanger des informations avec les compagnies pétrolières internationales», a ajouté M. Barkindo.

Selon le communiqué de l'Opep, l'atelier constitue une initiative de sensibilisation de l'Organisation pour promouvoir le dialogue et la coopération internationale à l'appui de son objectif primordial de favoriser une stabilité durable sur le marché mondial du pétrole.

Dans sa première édition, l'atelier a attiré plus de 100 participants, y compris des délégués des compagnies pétrolières nationales des pays membres de l'Opep et des pays non membres de l'Opep participant à la Charte de coopération, en plus des participants des compagnies pétrolières internationales et des experts de l'industrie et analystes. Les présentations et les discussions ont porté sur un certain nombre de questions liées au secteur de l'énergie, y compris les perspectives des compagnies pétrolières nationales et internationales, le rôle du pétrole dans la transition énergétique,

les efforts pour soutenir les projets de capture de carbone, les opportunités et les défis associés à une industrie en évolution rapide dynamique ainsi que des sujets liés à la COP26 prévue du 31 octobre au 12 novembre à Glasgow.

Lors de la séance de lundi : Le pétrole termine en hausse

Les cours du pétrole ont repris lundi leur ascension que rien ne semble pouvoir arrêter à court terme, faute d'offre suffisante.

A New York, le contrat à terme sur le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison en novembre a clôturé au-dessus de 80 dollars pour la première fois depuis octobre 2014, à 80,52 dollars, en hausse de 1,47% ou 1,17 dollar par rapport à la clôture de vendredi.

Le WTI a pris près de 30% depuis le 20 août, quand le marché était encore préoccupé par les conséquences de la propagation du variant Delta du coronavirus. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre a lui fini à 83,65 dollars, soit un gain de 1,52% ou 1,26 dollar. En séance, le Brent avait touché lundi 84,60 dollars, du jamais-vu depuis le 10 octobre 2018.

S. K.

Marchés/Bourse

Le dollar reste ferme, le yen souffre d'un contexte très défavorable

Le dollar américain restait ferme lundi, proche de son plus haut de 14 mois face à l'euro, tandis que le yen vivait une mauvaise passe, affecté par un environnement de taux d'intérêt très défavorable.

Vers 18h20 GMT, le dollar prenait 0,15% à 0,8653 euro pour un dollar, ou 1,1557 dollar pour un euro, non loin de son record de 14 mois accroché mercredi (0,8673).

Les deux devises évoluaient dans une fourchette resserrée, due à la fermeture du marché obligataire aux Etats-Unis pour cause de jour férié, ce qui a limité les prises de positions des cambistes.

La Bourse de Tokyo repart à la baisse derrière Wall Street

La Bourse de Tokyo évoluait dans le rouge mardi matin dans le sillage de Wall

Street la veille, sur fond d'inquiétudes au sujet des prix de l'énergie et des risques d'inflation. L'indice vedette Nikkei perdait 0,84% à 28 258,12 points vers 01h00 GMT et l'indice élargi Topix lâchait 0,67% à 1 983,17 points. «Les investisseurs sont sur leurs gardes à la suite des pertes à Wall Street, vues comme une douche froide pour le marché tokyoïte» après son rebond de la veille, a noté Okasan Online Securities.

Le yen baissait face au dollar, à raison d'un dollar pour 113,47 yens vers 01h00 GMT contre 113,31 yens lundi à 21h00 GMT.

La devise japonaise reculait aussi par rapport à l'euro, qui valait 131,07 yens contre 130,90 yens la veille.

L'euro valait 1,1550 dollar, contre 1,1552 dollar lundi.

Le marché du pétrole était dans le rouge: vers 00h50 GMT le prix du baril américain de

WTI perdait 0,36% à 80,23 dollars, et celui du baril de Brent de la mer du Nord lâchait 0,33% à 83,37 dollars.

Les Bourses chinoises dans le rouge à l'ouverture

Les Bourses chinoises ont ouvert mardi en repli après trois séances de hausse, sur fond d'inquiétude des marchés au sujet des prix de l'énergie et des risques d'inflation.

Dans les premiers échanges à Hong Kong, l'indice Hang Seng cédait 1,30% à 24 995,95 points.

De son côté, l'indice composite de la Bourse de Shanghai perdait 0,29% à 3.581,30 points, tandis que la place de Shenzhen était en baisse de 0,24% à 2.397,77 points.

S. K.

Cours

Le soja se replie, le marché attend de bons chiffres

Les prix du soja se sont repliés lundi, les opérateurs s'attendant à une nouvelle révision à la hausse des chiffres de production américain, qui ont été publiés hier.

En cette période de récolte du maïs et du soja aux Etats-

Unis, le marché a, depuis plusieurs jours, le regard tourné vers le rapport mensuel du ministère américain de l'Agriculture (USDA), qui actualise ses estimations de production, de stocks et de demande mondiale.

Le blé (environ 27 kg) pour livraison en décembre a clôturé en baisse de 0,30% à 7,3175 dollars, contre 7,3400 dollars vendredi.

Le blé (environ 25 kg) pour livraison en décembre a terminé à 5,3300

dollars contre 5,3050 dollars, en hausse de 0,47%.

Le blé (environ 27 kg) pour livraison en novembre a conclu à 12,2825 dollars contre 12,4300 dollars, abandonnant 1,18%.

H. N.

Arabie

L'Arabie saoudite lance un nouveau plan pour attirer les investissements

L'Arabie saoudite a annoncé lundi, le lancement d'un nouveau plan destiné à attirer les investissements étrangers à hauteur de 89,5 milliards d'euros par an par le biais de diverses mesures incitatives visant en particulier le secteur privé. Depuis son ascension en 2017, le prince héritier Mohammed ben Salmane a lancé plusieurs projets destinés à rendre l'économie de son Royaume moins dépendante de l'or noir, premier pays exportateur de brut au monde.

«Le prince héritier a annoncé aujourd'hui (lundi), le lancement du National Investment Strategy (NIS)», a indiqué l'agence de presse officielle saoudienne SPA.

Le NIS est censé porter le flux annuels des investissements directs à l'étranger (IDE) à 388 milliards de riyals (environ 89,5 milliards d'euros) et augmenter l'investissement intérieur annuel à 1 700 milliards de riyals (environ 392 milliards d'euros) d'ici à 2030, a-t-elle précisé.

N. D.

Blida

Titularisation de plus de 1 000 bénéficiaires du dispositif DAIP

■ Pas moins de 1 036 jeunes bénéficiaires du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) ont été intégrés dans leurs postes, au niveau de différentes administrations publiques relevant de la wilaya de Blida, depuis le lancement de l'opération en 2019, a-t-on appris, lundi, auprès de la direction locale de l'emploi.

Par Faten D.

«**S**ur 1 996 jeunes bénéficiaires du DAIP concernés par cette opération, 1 036 ont été titularisés (depuis le lancement de l'opération en 2019 jusqu'au 1^{er} octobre dernier), au niveau de différentes institutions et organismes publics de Blida, dont l'adminis-

tration locale, les directions de la wilaya, l'université, les œuvres universitaires et les cantines scolaires», a indiqué à l'APS, le directeur local de l'emploi, Mohamed Kacem.

Signalant l'insertion programmée de près de 400 jeunes dans leurs postes, «avant la fin de l'année en cours», M. Kacem a fait part, au titre de l'accélération du parachèvement de cette opération faite en trois phases, du «gel de différents concours de recrutement pour permettre aux organismes et administrations publiques de titulariser les jeunes employés (au titre du DAIP), au lieu d'en recruter de nouveau», a-t-il expliqué.

Le directeur local de l'emploi a, également, souligné l'intégration de 339 bénéficiaires du DAIP en 2020, sur un total de 526 ciblés «en dépit de la situation épidémiologique, due du Covid-19, qui a entravé la dynamique de développement dans la wilaya», a-t-il observé.

M. Kacem a, par ailleurs, signalé la création, depuis le début de l'année en cours, de



pas moins de 10 371 postes d'emploi, dont 3 152 emplois permanents dans différents secteurs, à leur tête le tourisme, outre 1 073 postes permanents créés dans les professions libérales.

«En dépit de l'impact de la pandémie sur le marché de l'emploi, qui a connu un recul dans le nombre de postes de travail créés à près de 24 773 en 2020, contre 64 282 emplois créés en 2019, nous avons réussi, en col-

laboration avec de nombreux secteurs, à préserver les salaires de plus de 300 000 employés, à l'échelle de la wilaya», a, encore, assuré le directeur de l'emploi de Blida.

F. D.

Les 13-14 octobre

Ghardaïa : 6^{ème} Séminaire international sur les énergies renouvelables

Le 6^{ème} Séminaire international sur les énergies nouvelles et renouvelables se tiendra en vidéoconférence les 13 et 14 octobre au siège de l'Unité de recherche appliquée en énergie renouvelable (Uraer-Ghardaïa), a-t-on appris des organisateurs.

Traditionnellement organisé tous les deux ans par l'Uraer de Ghardaïa, ce séminaire devait tenir sa 6^{ème} édition en 2020, mais a été reporté pour cette année en raison de la pandémie du coronavirus et le confinement sanitaire.

La rencontre se veut un espace de partage et d'échanges d'expériences professionnelles et pédagogiques entre les ingénieurs, les enseignants et les chercheurs en matière d'énergie propre et durable, a indiqué à l'APS, le directeur de l'Uraer, Djelloul Djaàfar.

Son objectif est de s'enquérir des dernières nouveautés dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, a-t-il souligné, ajoutant qu'elle constitue une plateforme idéale pour évaluer l'état d'avancement de la recherche dans ce domaine et l'application des différentes recommandations des éditions précédentes.

De nombreux experts et chercheurs nationaux et étrangers prendront part à ce 6^{ème} rendez-vous biennal, considéré comme une tribune de partage des meilleures expertises et innovations énergétiques durables dans le monde, en vue de protéger l'avenir de la planète et contribuer à la réduction de la dépendance énergétique, à la préservation de l'environnement, à la limitation des émissions des gaz à effet de serre et à la lutte contre les change-

ments climatiques, selon les organisateurs.

Le Programme de l'événement a été conçu spécialement pour répondre aux problématiques énergétiques propres et renouvelables et leurs applications dans le sud de l'Algérie, a-t-on souligné.

Au menu de cet événement figurent plusieurs conférences sur des thématiques-clés, notamment les systèmes photovoltaïques solaires et hybrides, le solaire thermique, les nouvelles énergies (hydrogène, pile à combustible), l'étude comparative de modèles de rayonnement solaire en milieu subsaharien, les ressources renouvelables (énergie solaire, éolienne, biomasse) et la maîtrise de l'énergie et environnement.

Les chercheurs de différentes universités (Algérie, Inde, Australie, Iran et Egypte) auront

à s'informer sur l'expérience algérienne en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et formuler des propositions et recommandations visant à renforcer la recherche appliquée dans ce domaine, à favoriser les échanges entre chercheurs et à attirer les jeunes à travailler dans ce secteur, au titre de la promotion de l'économie verte.

Inauguré en 1999, l'Uraer de Ghardaïa est affilié au Centre national de développement des énergies renouvelables.

Son ambition est de devenir une plateforme internationale d'expérimentation et un nœud de communication régional dans le développement et la vulgarisation des énergies renouvelables ainsi que la maîtrise des nouvelles technologies concernant les énergies nouvelles, soulignent ses responsables.

Safy T.

Tiaret

Saisie de 74 quintaux de câbles en cuivre volés et arrestation du mis en cause

Les éléments de la brigade de Gendarmerie nationale de Takhmert (Tiaret) ont saisi 74 quintaux de câbles en cuivre volés et arrêté un individu, a-t-on appris lundi auprès des services du groupement territorial de ce corps de sécurité.

L'opération a été effectuée sur la base d'informations parvenues dimanche à la brigade de gendarmerie selon lesquelles un individu dispose d'une quantité de cuivre provenant de câbles volés dissimulés dans un amas de déchets ferreux desti-

nés à la vente illicite, a-t-on indiqué.

Le suspect a été surveillé et un camion transportant un container de déchets ferreux a été intercepté devant son domicile au centre-ville de la commune de Takhmert. La fouille du

container a permis de découvrir puis de saisir 74 quintaux de câbles de cuivre.

Arrêté, le prévenu sera présenté devant le tribunal de Frenda, a-t-on ajouté de même source.

R. R.

Sétif Réalisation début 2022 d'un centre de formation pour les agriculteurs et les éleveurs

La réalisation d'un centre de formation et de développement des compétences des agriculteurs et des éleveurs (Dar El Fellah) sera lancée début 2022 à l'initiative de la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) de Sétif, a-t-on appris lundi auprès du directeur de cette Caisse.

Ce centre assurera aux agriculteurs et aux éleveurs un accompagnement réel en matière de formation, vulgarisation et orientation technique dans le domaine agricole, végétal et animal, tout en améliorant et rapprochant les services publics de cette catégorie, a indiqué à l'APS, Djamel Kebaili.

Selon le même responsable, une enveloppe financière de 180 millions de DA a été allouée à la concrétisation de cette structure qui disposera, notamment d'un pavillon de formation comprenant une salle de conférence et une salle de cours, un pavillon de santé animale avec laboratoire, une clinique vétérinaire et un laboratoire d'analyses pédologiques.

Le terrain qui abritera ce centre a été dernièrement choisi et les travaux de réalisation devront débuter début 2022, a ajouté M. Kebaili qui a souligné que ce centre bénéficiera aux agriculteurs et aux éleveurs des wilayas de Sétif, Bordj Bou Arréridj, M'sila, Mila et Béjaïa qu'ils soient ou non assurés à la CRMA.

Le directeur de la CRMA a rappelé qu'un centre similaire a été réalisé à Khenchela (relevant de la compétence territoriale de cette Caisse) et dont les prestations bénéficient aux agriculteurs de cinq wilayas, à savoir Khenchela, Souk Ahras, Batna, Tébessa et Guelma.

Près de 1 200 agriculteurs et éleveurs de Sétif sont affiliés à la CRMA de cette wilaya, est-il noté.

Tahar C.

Noudjoum Show

Une nouvelle troupe conforte l'univers théâtral à Oran

■ La ville d'Oran accorde ces dernières années un intérêt particulier aux jeunes artistes, artistes en herbe et passionnés des arts. Des artistes et spécialistes de théâtre, de la musique et du cinéma organisent à plusieurs reprises des concours et des manifestations artistiques pour donner la chance aux jeunes afin de prouver leur talent.



Par Abla Selles

Le concours Noudjoum Show est un concours qui accueille la créativité des jeunes à cœur

ouvert tout en créant une forte concurrence entre les participants. Ce programme qui est très pris au sérieux par les organisateurs comme par les participants commence à porter ses

fruits après quatre mois de son organisation. En effet, une nouvelle troupe théâtrale vient de voir le jour à Oran pour mettre en valeur le talent de ses membres dans la comédie. Présidé par le

comédien Sidi Mohamed Belfadel, elle est venue pour renforcer la scène théâtrale d'Oran et enrichir la dynamique culturelle nationale, selon ses fondateurs.

Cette troupe qui s'est fait dénommer Noudjoum Show, comme clin d'œil au concours, est constituée de cinq jeunes, âgés entre 18 et 22 ans, dont une fille.

Le concours Noudjoum Show a vu la participation de 26 concurrents sur 45 jeunes formés par l'association culturelle El Amel d'Oran, il y a de cela quatre mois, a indiqué, à la presse, l'homme de théâtre Belfadel.

Par la sélection de cette troupe, le comédien entend lancer de jeunes talents spécialisés dans la comédie, faire connaître cet art du rire et assurer une production théâtrale spontanée et libre.

Les initiateurs de cette expérience aspirent à l'éclosion de stars formées et structurées dans le 4^e art afin d'assurer la relève dans l'art de la représentation.

A noter que d'autres jeunes talents pourront regagner cette troupe après leur formation, leur entrée en compétition avec d'autres jeunes artistes en herbe et après avoir passé le casting en cas de besoin, a ajouté ce comédien. Pour son lancement, cette troupe présentera une production de cinq représentations dans le style comique d'une durée allant de 15 à 20 minutes, selon Sidi Mohamed Belfadel qui traite les textes et se charge de la mise en scène.

Pour faire connaître ces représentations, la troupe effectuera une tournée à travers les résidences universitaires, les espaces ouverts, à l'instar des jardins et des espaces verts et également tenter l'expérience du théâtre de rue durant les week-ends, a-t-il dit.

A. S.

Décès

Le compositeur Luis de Pablo n'est plus

Le compositeur espagnol, Luis de Pablo, l'un des plus grands représentants de la musique contemporaine en Espagne, est décédé dimanche à Madrid à l'âge de 91 ans, ont rapporté lundi des médias auprès du ministère espagnol de la Culture.

Né en 1930 à Bilbao, au Pays basque espagnol, Luis de Pablo était considéré comme l'une des principales figures de la Génération 51, groupe de compositeurs qui a modernisé la musique espagnole en l'intégrant aux avant-gardes européennes.

Autodidacte, il a composé plus de 300 œuvres, selon la société des auteurs compositeurs espagnols (SGAE), et a fait partie de certains des groupes les plus en vue de la musique espagnole contemporaine, tels que *Tiempo de Música* et *Alea*.

De nombreux hommages lui ont été rendus lundi sur les réseaux sociaux, notamment par des personnalités du monde de la culture. Auteur d'une musique «mobile» laissant à l'interprète une liberté de parcours, Luis de Pablo s'est également fait connaître pour ses musiques de films, notamment pour les réalisateurs Victor Erice et Carlos Saura.

Il était, en outre, l'auteur de six opéras, dont le dernier, *El Abrecartas*, sera joué en février au Teatro Real de Madrid, selon le quotidien *El País*.

Sa carrière avait été récompensée à plusieurs reprises, en Espagne comme à l'étranger. Il avait ainsi reçu en France la médaille de l'Ordre des arts et des lettres, ainsi qu'un Lion d'Or honorifique à la Biennale de Venise en 2020.

G. R.

R. I.

Loi sur l'industrie cinématographique

Installation de la commission chargée de l'avant-projet

Le ministre de la Culture Wafa Chaâlal, a procédé, lundi à Alger, à l'installation de la commission nationale chargée de l'élaboration de l'avant projet de loi sur l'industrie cinématographique, composée de professionnels, d'experts et de spécialistes ainsi que d'associations professionnelles et de directeurs des établissements cinématographiques relevant du secteur, a indiqué un communiqué du ministère.

Le ministre a donné une série d'instructions s'inscrivant dans le cadre de la concrétisation de la politique culturelle de l'Etat et rappelant les principes fondamentaux à observer dans le pro-

jet et ce, conformément à la Constitution et les législations en vigueur, a précisé le communiqué.

Elle a insisté sur «la concrétisation de l'approche économique du cinéma à travers la libération des initiatives du secteur privé dans l'investissement et différentes activités cinématographiques pour faire de l'Algérie la destination préférée pour la photographie cinématographique à travers «la simplification des procédures administratives», notamment en ce qui concerne l'octroi des autorisations juridiques, a ajouté la même source.

Après avoir ordonné la mise en place des règles transpa-

rentes pour encadrer l'aide publique et veiller à la rationalisation des deniers publics en vue de réaliser la rentabilité financière des activités cinématographiques en tant que source de richesse, Mme Chaâlal a mis l'accent sur le renforcement des droits des travailleurs dans ce domaine et asseoir les bases devant garantir le bon déroulement des infrastructures cinématographiques, notamment les salles de projection.

Appelant à accorder une attention particulière au développement des technologies de l'information et de la communication en matière cinématographique, la ministre de la Culture

a affirmé que «l'exercice de la liberté de créativité doit être en harmonie avec la Constitution et les législations en vigueur», notamment celles relatives aux constantes de la nation, à l'unité nationale et aux symboles historiques.

Ce projet, poursuit la ministre, doit être le fruit des réflexions et des propositions «des parties concernées pour dessiner les contours du système cinématographique» en exécution du principe de concertation avec les acteurs sur le terrain, entre autres les réalisateurs, les producteurs, les experts et les spécialistes.

L. B.

Illizi

Une antenne de l'ONDA pour bientôt

Le secteur de la culture de la wilaya d'Illizi sera doté d'une antenne de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) après en avoir obtenu l'approbation du ministère de tutelle, a-t-on appris lundi auprès de la direction locale de la culture. Les services du secteur de la culture ont obtenu officiellement l'approbation du ministère de tutelle à leur demande d'ouverture d'une antenne de l'Onda, a affirmé à la

presse le directeur de la culture d'Illizi, Hassen Bahidi. Ils s'emploient actuellement à identifier puis délimiter le terrain devant servir d'assiette à la concrétisation de ce projet dans les meilleurs délais, a-t-il précisé. L'ouverture d'une antenne locale de l'Onda vise à rapprocher le service public des artistes et hommes de culture, les faire bénéficier des avantages offerts par cet organisme, notamment la protection de leurs droits

moraux et matériels, en plus de promouvoir les activités créatives culturelles et de préserver le legs culturel et civilisationnel de cette région, a souligné Bahidi. Le directeur de la culture a fait état de deux sollicitations formulées par ses services au ministère de la Culture et des Arts, allant dans le sens de la préservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de cette région dans l'extrême sud-est du pays, une région ren-

fermant un riche patrimoine universel qui n'a pas encore révélé tous ses secrets.

Ces sollicitations, a précisé Bahidi, concernent l'ouverture d'une antenne du Centre de recherches préhistoriques et anthropologiques dans la région du Tassili N'Ajjer (wilayas d'Illizi et Djanet) et une antenne de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés.

G. R.



Législatives en Irak

En recul, des partis pro-Iran dénoncent une «escroquerie»

■ En net recul à l'issue des élections législatives anticipées en Irak, d'influents partis chiites pro-Iran ont durci le ton hier, assurant qu'ils prendraient les mesures nécessaires pour annuler cette «escroquerie».

Par Mourad M.

Sans surprise, les résultats préliminaires publiés lundi par la commission électorale, au lendemain du scrutin, donnent comme grand gagnant le courant du leader chiite Moqtada al-Sadr, ancien chef de milices qui a combattu les troupes américaines par le passé et développe aujourd'hui une rhétorique anti-Iran.

Deuxième force au Parlement sortant, l'Alliance de la conquête, qui représente les anciens paramilitaires du puissant Hachd al-Chaabi, a, elle, accusé un net recul, passant de 48 sièges à une dizaine, selon des résultats compilés par l'AFP.

Alliée à l'Iran, l'Alliance devrait cependant rester un acteur influent. Car dans un pays ultra-polarisé, la politique se joue dans l'hémicycle mais aussi dans la rue, les grands partis disposant de factions armées comme moyen de pression.

Dans un communiqué, la coordination qui réunit plusieurs partis chiites, dont l'Alliance de la conquête, a rejeté les résultats préliminaires et compte «faire

appel».

«Nous prendrons toutes les mesures disponibles contre la manipulation des votes», a-t-elle poursuivi.

«Nous n'acceptons pas ces résultats truqués», a aussi martelé dans un communiqué Hadi al-Ameri, le chef de l'Alliance de la conquête.

Dans un pays secoué à l'automne 2019 par une contestation populaire qui a conspué le gouvernement mais aussi dénoncé l'influence de Téhéran et la répression des factions pro-Iran, l'érosion de la popularité de ce camp était attendue.

Revendiquant plus de 70 sièges sur les 329 que compte l'hémicycle, les sadristes sont désormais quasi-assurés d'être la première force au sein du nouveau Parlement.

Mais la commission électorale commençait hier d'enregistrer les recours de candidats mécontents. Et les bulletins dans certains bureaux de vote sont encore en cours de dépouillement.

Interrogée sur les accusations de fraudes des pro-Iran, la cheffe de la mission d'observation de l'UE, Viola von Cramon, a estimé hier que le scrutin avait été

«calme et ordonné». «Rien sur le plan technique, dans la majorité des bureaux de vote observés, ne pouvait confirmer cette évaluation», a-t-elle estimé lors d'une conférence de presse.

Les législatives, les cinquièmes depuis 2003 et le renversement du dictateur Saddam Hussein dans le sillage de l'invasion américaine de l'Irak, ont été marquées par une abstention record.

Le faible taux de participation (41%) était attendu dans un pays où l'opinion publique rejette un système politique sclérosé: malgré l'immense richesse pétrolière, un tiers de la population est pauvre, la corruption tentaculaire ronge l'État, les services publics sont à bout de souffle.

L'élection devait être «une chance pour changer le paysage politique. Une majorité n'a apparemment pas cru à cette opportunité» a ajouté Mme von Cramon, y voyant un «message clair pour l'élite politique».

Les législatives ont été «la plus grande escroquerie et arnaque dont le peuple irakien ait été victime dans l'histoire moderne», a accusé Abou Ali Al-Askari, le porte-parole des Brigades du Hezbollah, une des plus puissantes factions du Hachd al-Chaabi.

«Les frères du Hachd al-Chaabi sont les principales cibles», a-t-il ajouté dans un



PH. > D. R.

communiqué, appelant les factions à «se préparer à défendre leur groupe». Si une victoire des sadristes se confirmait, ils devraient conserver leur statut de première formation au Parlement, leur permettant de peser lors des tractations visant à désigner le nouveau Premier ministre. Autre tendance, la percée de l'Alliance de l'État de droit de l'ancien Premier ministre Nouri al-Maliki (pro-Iran), qui revendique une trentaine de sièges. Pour sa part, le parti Taqadom, de l'influent chef du Parlement Mohamed al-Halboussi - un sunnite -, assure avoir obtenu une quarantaine de sièges.

Les élections de dimanche

étaient initialement prévues en 2022. Promises par le Premier ministre Moustafa al-Kazimi, elles ont été avancées pour calmer la contestation née en octobre 2019. Réprimé dans le sang -au moins 600 morts et 30 000 blessés-, le mouvement s'est essouffé. Des dizaines de militants ont été victimes d'enlèvements et d'assassinats. Les protestataires pointent du doigt les factions armées fidèles à l'Iran.

Malgré tout, ces contestataires ont opéré une timide percée: dans le sud chiite, l'Imtidad, jeune parti se réclamant du soulèvement, a obtenu neuf sièges, selon un décompte préliminaire de l'AFP.

M. M.



Commentaire

Tradition

Par Fouzia Mahmoudi

Lune des mesures phare du mandat de Donald Trump à la Maison-Blanche est sans aucun doute d'avoir reconnu le 6 décembre 2017 Jérusalem comme capitale officielle d'Israël suscitant la colère des palestiniens et une vague de réprobation au Proche-Orient. La plupart des pays occidentaux avaient aussi critiqué la décision unilatérale du président américain qui rompait avec la politique historique des États-Unis vis-à-vis d'Israël. Parmi les pays les plus hostiles à la décision américaine se trouvait la France qui avait alors une position très ferme sur le sujet. Mais aujourd'hui le curseur bouge au sein de l'Hexagone et des personnalités politiques n'hésitent pas à remettre en question la position de la France sur cette question délicate. Éric Ciotti, candidat à l'investiture LR pour la présidentielle, veut ainsi reconnaître Jérusalem comme capitale unifiée d'Israël et souhaite « rompre avec une forme de tradition diplomatique globalement pro-arabe ». « Je crois qu'il faut rompre avec une forme de tradition diplomatique, globalement pro-arabe », de la France, a expliqué le député des Alpes-Maritimes hier sur Radio J. « Aujourd'hui, l'évolution des menaces, l'évolution du monde fait dresser un constat d'évidence: Israël est la seule démocratie, le seul État démocratique de cette région tourmentée du monde, il faut soutenir Israël », a-t-il argumenté. « C'est pour cela que je propose un acte très symbolique que les États-Unis sous la présidence Trump ont effectué et non remis en cause sous la présidence Biden : c'est la reconnaissance de Jérusalem comme capitale unifiée de l'État d'Israël », a ajouté Ciotti. Ce « serait un geste très fort et un soutien très fort marqué à l'État d'Israël pour lequel j'ai une immense admiration », a-t-il conclu. Dans un courrier adressé fin août au ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, Ciotti avait déjà demandé que la France reconnaisse Jérusalem comme capitale d'Israël et y déplace son ambassade. Une position très peu partagée en France ou une majorité de personnalités politiques, qu'elles soient de gauche comme de droite préfèrent le statu quo actuel de la position française sur la situation au Proche-Orient. Reste à voir toutefois, si cette proposition de Ciotti l'aidera à se démarquer lors du congrès des Républicains de décembre prochain au cours duquel le candidat officiel LR sera désigné. Car il est évident que si le questeur de l'Assemblée nationale met en avant une position aussi controversée et sensible s'est bien pour attirer l'attention des médias, qui ne s'intéressent que très modérément à sa candidature.

F. M.

Burkina

Pas d'enregistrement pour l'histoire du procès de l'assassinat de Sankara

Le procès de l'assassinat, lors d'un putsch, il y a 34 ans, du «père de la Révolution burkinabè», Thomas Sankara, alors président du Burkina Faso, ne sera pas enregistré pour l'histoire comme le souhaitaient les avocats de la partie civile.

La demande d'enregistrement des débats a été rejetée lundi lors de la première journée du procès devant le tribunal militaire de Ouagadougou, ensuite ajourné au 25 octobre sur requête des avocats de la défense commis d'office exigeant un délai supplémentaire pour pouvoir mieux étudier le dossier de leurs clients. En raison de la personnalité de Sankara, leader révolutionnaire devenu une icône panafricaine dont l'aura dépasse largement les frontières du Burkina Faso, les avocats des parties civiles, estimant qu'il s'agissait d'un «procès pour l'histoire» avaient demandé qu'il soit enregistré au nom de la mémoire, bien que la loi au Burkina interdise la captation des audiences.

Un enregistrement sonore et/ou vidéo n'ayant pas, selon eux, vocation à être diffusé dans

les médias, mais à venir alimenter «les archives nationales».

Nombreux sont ceux au Burkina Faso qui auraient pourtant souhaité que ce procès soit filmé, comme le furent ceux des dignitaires nazis à Nuremberg en 1945 ou celui de «l'organisateur de la solution finale» Adolf Eichmann en Israël en 1962.

La France a assoupli en 1985 sa législation interdisant l'enregistrement des procès, laquelle permet désormais, sous conditions, la constitution d'archives audiovisuelles de la Justice.

Cela a permis notamment l'enregistrement des procès pour crimes contre l'humanité du chef de la Gestapo lyonnaise Klaus Barbie en 1987 et du milicien français Paul Touvier en 1994, ou plus récemment celui du Rwandais Pascal Simbikangwa, condamné par la justice française pour sa participation au génocide des Tutsi en 1994. Autre argument en faveur d'un enregistrement, soulevé par Me Guy-Hervé Kam, un des avocats de la partie civile au procès de l'assassinat de Sankara, «les limites» des prises de notes par le greffe du tribunal. Dans un dossier constitué de 20 000

pièces, «il est impossible au greffe de tout noter», note-t-il.

Or, la précision des témoignages et des débats au procès «est de la plus haute importance» quand viendra le temps des «plaidoiries et des délibérés», selon lui. Du côté de la défense, Me Moumouni Kopyho a rappelé que tout enregistrement était interdit par la loi au Burkina. «J'ai refusé qu'on déroge à la loi, je n'ai pas refusé qu'on enregistre ce procès». «Le tribunal n'a pas pour vocation de constituer des archives pour l'histoire, il est là pour rendre la justice», a-t-il affirmé. La défense estime en outre qu'il n'existe «aucune garantie» qu'un enregistrement soit exclusivement réservé aux seules archives nationales.

Pour Pascaline Zougrana, procureure militaire, «ce procès représente un intérêt évident pour l'histoire», mais il ne doit pas se transformer en «procès spectacle». Un enregistrement risque selon elle de «porter atteinte à l'intégrité morale des accusés» et à «leur vie privée».

Le président du tribunal, Urbain Média, a tranché: «Il n'y aura aucun enregistrement sous quelle que forme que ce soit».

Gr B (4^{ème} journée)

La Tunisie tenue en échec par la Mauritanie

La sélection tunisienne de football a été tenue en échec par son homologue mauritanienne (0-0), dimanche soir au stade de Nouakchott, en match comptant pour la 4^{ème} journée du groupe B des éliminatoires de la Coupe du Monde (Qatar-2022). Les Aigles de Carthage larges vainqueurs sur ce même adversaire (3-0), jeudi au stade de Radès, ont été freinés par les Mourabitounes, après trois victoires consécutives, restent toutefois leaders (10 points) avec trois longueurs d'avance sur la Guinée équato-

riale (2e/7 pts) qui a arraché le nul (1-1) en Zambie (3e/4pts.) La Mauritanie 4^{ème}, a arraché le premier point dans ces qualifications.

Lors des deux premières journées, rappelle-t-on, les protégés de Mondher Kebai s'étaient imposés devant la Guinée Equatoriale (3-0) et la Zambie (2-0). La sélection tunisienne effectuera un autre déplacement en Guinée équatoriale (11-13 novembre) avant de recevoir la Zambie, lors de la 6^{ème} et dernière journée (14-16 nov).

Match Amical

L'EN U20 et le NAHD se neutralisent

L'Equipe nationale de football des moins de 20 ans (U20) a fait match nul 2-2 (mi-temps : 2-1) face au NA Hussein Dey, en match amical préparatoire, disputé au stade de Rouiba (Alger). Les U20 ont ouvert par l'entremise de Bounas Idriss (O. Lyon/ France) à la 10^e minute, avant que le Nasria n'égalise sur une réalisation d'Ahmed Gaïd, contre son camp (14^e). Les joueurs du sélectionneur Mohamed Lacete ont repris l'avantage peu avant la pause grâce à l'autre sociétaire de l'O. Lyon Oussama Ammar (38^e). Le Nasria a égalisé par

Mohamed Réda Betrouni sur penalty (74^e). Ce match amical vient boucler le stage des U20, entamé le 4 octobre en présence de 22 joueurs, dont 11 évoluant à l'étranger. Il s'agit d'un stage d'évaluation et de revue d'effectif, le premier après la Coupe arabe des nations 2021. Les coéquipiers du défenseur Dehilis Rayane (O. Marseille/ France) restaient sur une défaite en finale de la Coupe arabe de la catégorie, disputée en juillet dernier face à l'Arabie saoudite (1-2), au stade du 30-Juin de la Défense aérienne du Caire.

Jeux méditerranéens 2022

La sélection de voile en préparation à Alger

La sélection algérienne de voile, spécialité Laser Standard, effectue depuis dimanche un stage de préparation de quatre jours à l'Ecole nationale des sports aquatiques et subaquatiques d'Alger, en prévision des Jeux méditerranéens d'Oran-2022, a-t-on appris lundi auprès de la Fédération algérienne de voile (FAV). La sélection nationale, actuellement en regroupement sous la direction de l'entraîneur Hakim Ghalouz, est composée de 10 athlètes: Abdelfettah Fares, Mehdi Rafik, Boussoar Sofiane, Bouhaddou Sami, Ziani Wassim, Khoualed Islem, Khoualed Zakaria, Benserai Fayçal, Harouz Anis et Nekiri Mohamed. «Nous sommes en stage pour bien se préparer aux prochaines échéances internationales dont notamment les Jeux méditerranéens d'Oran où nous comptons s'illustrer», a indiqué le directeur de l'organisation

sportive au sein de la FAV, Adlène Nazim Amriche, à l'APS, ajoutant : «Notre but étant de remporter pour l'Algérie, le plus grand nombre de médailles. Et nous comptons, pour cela, sur nos athlètes pour hisser haut les couleurs nationales dans les compétitions internationales».

Selon Nazim Amriche, un autre stage de préparation est prévu pour les dames, spécialité Laser Radial, la semaine prochaine, soit après le premier stage qu'elles ont effectué la semaine écoulée. A l'instar de l'équipe masculine, la formation féminine, composée de Maïssa Abdelfettah, Malia Karassane, Nouha Oukil, Lamia Hamiche, Racha Touabi et Sana Lachehab, ambitionne de faire bonne figure aux prochains rendez-vous internationaux et créer la surprise aux JM d'Oran 2022, a conclu le directeur de l'organisation sportive de la FAV.

Eliminatoires Mondial 2022 (Gr.A/ 4^e journée)

Le Burkina Faso bat le Djibouti et prend provisoirement les commandes

L'équipe burkinabée de football s'est imposée lundi face à Djibouti 2-0 (mi-temps : 1-0), en match disputé au Grand stade de Marrakech (Maroc), comptant pour la 4^e journée (Gr.A) des éliminatoires de la Coupe du monde 2022 au Qatar. Les Etalons ont dû attendre la 30^e minute pour ouvrir le score grâce au capitaine Issoufou

Dayo. En seconde période, les joueurs du sélectionneur Kamou Malo ont corsé l'addition par Abdoul Fessal Tapsoba (64^e). Le Djibouti a terminé la partie en infériorité numérique après l'expulsion du défenseur Aptidon Daher (67^e). Il s'agit de la deuxième victoire de suite pour le Burkina Faso face au même adversaire, après celle décrochée vendredi à Marrakech (4-

Compétitions africaines des clubs Arbitrage sénégalais pour les Sétifiens, la JSK décolle aujourd'hui pour Rabat

■ Les représentants algériens en compétitions africaines de football s'apprentent à disputer leurs matchs comptant pour le 2^{ème} tour de la Ligue des champions et de la Coupe de la CAF qui s'annoncent quelque peu compliqués.



Les Canaris se rendent plus tôt à Rabat pour s'acclimater

Par Mahfoud M.

Ainsi, en Ligue des champions, l'Entente de Sétif affrontera, dimanche à Nouakchott, la formation mauritanienne du FC Nouadhibou. Et à ce sujet, la Confédération africaine de football a décidé de désigner un trio sénégalais, avec Issa Sy, comme arbitre principal et qui sera assisté de ses compatriotes, El Hadji Malick Samba et Djibril Camara. Les joueurs de l'entraîneur tunisien Nabil Kouki ont bouclé dimanche un stage de trois semaines en Tunisie, marqué par une série de matchs amicaux, dont le dernier a été dispu-

té dimanche face à l'Etoile sportive de Radès (3-0). Ils se disent prêts pour ce nouveau challenge, eux, qui avaient créé un véritable exploit au premier tour, en renversant leur adversaire gambien au premier tour, et en se qualifiant à son détriment aux tirs aux buts, après avoir remonte le score de l'aller qui était de 3 à 0. De son côté, la JS Kabylie se rend à Rabat au Maroc, aujourd'hui, pour affronter la formation de l'ASFAR Rabat, une équipe qu'elle connaît bien pour l'avoir déjà affrontée par le passé. Il faut savoir que les tensions politiques fortes entre Algérie et Maroc ont bien failli contraindre la JS Kabylie à déclarer forfait, mais la raison l'a

emporté et les Canaris se déplacèrent au Royaume chérifien, avec l'ambition de revenir avec un résultat qui lui permettra de décrocher le billet qualificatif pour le 2^{ème} tour de cette compétition et ensuite envisager une qualification à la phase finale, qui reste l'objectif du club kabyle dans cette compétition. La délégation kabyle demeurera quatre jours à Rabat pour s'acclimater avec les conditions climatiques et être prête pour ce rendez-vous. A noter que le match est prévu pour samedi 16 octobre à 19h au stade Moulay Abdallah, l'ASFAR, alors que la manche retour, quant à elle, aura lieu le 24 du même mois.

M. M.

Après avoir foulé le terrain pour la séance d'entraînement

Belmadi «ébloui» par la pelouse du stade Seyni Kountché

Le coach national, Djamel Belmadi, a été ébloui par la pelouse du stade du Général Seyni Kountché à Niamey où les Verts avaient

affronté hier soir le Niger pour le compte de la 4^{ème} journée des éliminatoires du Mondial 2022 au Qatar. Au moment où il s'appretait à fouler le terrain pour la première séance d'entraînement en préparation pour cette rencontre, le driver des Vers a vite remarqué que la pelouse était en excellent état, affirmant à ses accompagnateurs, notamment les membres de son staff et les joueurs que le stade était de loin meilleure que celle du stade Mustapha Tchaker de Blida qui se trouve en piteux état et qui avait handicapé le jeu de son équipe lors de la manche aller face aux Gazelles du Niger. Les coéquipiers de Mahrez avaient du mal

à asseoir leur domination face à leur adversaire qui avait profité de ce paramètre pour donner des sueurs froides aux Fennecs et à ses fans au premier half. Malgré le large succès sur le score sans appel de 6/1, le coach et les joueurs ne se sont pas empêchés encore une fois, à la fin de la rencontre de critiquer l'état de la pelouse et la réaction des autorités ne s'est pas fait attendre, étant donné que le ministre de la Jeunesse et des Sports avait décidé, sur le champ, de limoger le directeur du stade Tchaker de Blida et de confier sa gestion à la Fédération algérienne de football.

M. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Beni Haoua

Repêchage du corps d'un pêcheur disparu à la plage de Tighza

LE CORPS d'un jeune pêcheur amateur disparu depuis l'après-midi de lundi à la plage de Tighza, relevant de la commune de Beni Haoua (nord-est du chef-lieu de wilaya), a été repêché mardi par des unités de plongeurs de la Protection civile de Chlef, a indiqué un communiqué de ce corps constitué. Le corps du pêcheur amateur, qui faisait l'objet de recherches depuis l'après-midi de lundi, a été repêché par l'unité des plongeurs aux environs de 8h45mn de la matinée de mardi au niveau de la plage de Tighza de Beni Haoua, est-il ajouté dans le même document. La dépouille

de la victime a été déposée à la morgue de l'hôpital Zighoud Youcef de Ténès (nord de Chlef), est-il précisé, par ailleurs. A noter que la victime, un jeune de 20 ans originaire de Tiaret, s'était rendue à la plage de Tighza pour y pratiquer son hobby, la pêche, avant le signalement de sa disparition, hier lundi, par ses compagnons. Suite à quoi, une large opération de recherches a été engagée par les unités des plongeurs de la Protection civile en dépit de l'état très agité de la mer qui a compliqué leur mission, a conclu le même communiqué.

M.L.

Lycée El Hammadia/ Béjaïa

La grève persiste et les parents d'élèves inquiets

LE LYCÉE El Hammadia est toujours paralysé. Cela fait bientôt un mois que les enseignants sont toujours en grève et aucune décision n'a été prise dans le sens de prendre en charge leurs revendications et améliorer la situation de l'établissement.

Les élèves et leurs parents sont très inquiets. Les parents d'élèves continuent d'appeler à la mobilisation afin de trouver une issue rapide au conflit et permettre aux élèves de reprendre leur scolarité. Une assemblée générale a été tenue samedi dernier, au cours de laquelle les parents d'élèves ont parlé de la situation dans cet établissement et cherché comment contribuer à mettre fin au conflit persistant au niveau de l'établissement.

«Une assemblée générale des parents d'élèves a été tenue et il a été abordé la situation de crise qui prévaut au sein du lycée et un débat serein, responsable, fructueux et plein de sagesse, s'en est suivi, tout en exprimant leur inquiétude face à une reprise incertaine, les présents s'interrogent sur l'instabilité récurrente du lycée», lit-on dans un communiqué publié par l'association des parents d'élèves.

Et d'ajouter : «Tout en respectant le principe de la décision des enseignants de faire grève et leurs futures décisions, les parents présents à la réunion restent déterminés et mobilisés à défendre le droit constitutionnel de leurs enfants, à déjouer et à dénoncer toute tentative de perturbation de la scolarité de leur progéniture à des fins occultes».

Les mécontents ont observé avant-hier à un rassemblement devant l'entrée du lycée. Le but du rassemblement,

selon les mécontents, est de «s'enquérir de la situation, de l'évolution de la crise et examiner les décisions à prendre». Ils ont appelé à la mobilisation, la vigilance pour assurer des conditions appropriées et de qualité en faveur de la scolarité de de leurs enfants». Lesquels ont été reçus hier par l'administration du lycée qui les a rassurés que des démarches ont été entreprises afin de trouver une issue à cette crise. Hier encore, les parents d'élèves ont observé un autre rassemblement devant le siège de la direction de l'éducation afin de réclamer une solution à la crise qui prévaut dans le lycée et de mener un planning de récupération des cours, tout en prenant acte de la volonté des enseignants à reprendre les cours».

Il est utile de rappeler que les quelques 129 enseignants du lycée El Hammadia sont en grève depuis le début de l'année scolaire afin de réclamer la réduction des effectifs des élèves qui dépassent actuellement les 2 200.

Pour rappel, l'année dernière, les enseignants avaient observé 15 jours de grève pour les mêmes raisons. Ces derniers demandent toujours l'allègement du volume horaire et la surcharge des groupes.

Il faut noter qu'il y a un manque d'adjoints d'éducation, selon le responsable de la section syndicale du Cnapeste. Hier, Boudjaoui, président de l'association des parents d'élèves a dressé un tableau noir de l'établissement sur les ondes de la Radio Soummam et appelé les pouvoirs publics à prendre en charge les problèmes de l'établissement et améliorer la scolarité et des élèves.

H. Cherfa

Migration clandestine en Méditerranée



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tribunal de Sidi M'hamed

8 ans de prison requis contre Houda Feraoun

■ Le procureur de la République près le pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis hier, une peine de huit ans de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA contre l'ancienne ministre de la Poste et des Télécommunications, Imane Houda Feraoun, et l'ancien directeur général d'Algérie Télécom, Tayeb Kebbal, pour corruption, dilapidation de deniers publics, octroi d'indus avantages et abus de fonction.

Par Slim O.

Le Procureur de la République a également requis six ans de prison contre l'accusé Berrani Sid Ahmed, président de la commission des marchés d'Algérie Télécom, et quatre ans de prison contre le reste des accusés, dont l'ancien vice-président directeur général d'Algérie Télécom, Ahmed Choudar, et des membres de cette commission ainsi que son secrétaire technique. Il a aussi demandé cinq ans d'inéligibilité à l'encontre de tous les accusés. Le procureur de la République a, par ailleurs, requis une amende de cinq millions de DA contre les sociétés Huawei et ZTE avec la confiscation du solde des comptes bancaires et postaux et de tous les biens saisis sur ordre du juge d'instruction du tribunal de Sidi

M'hamed. Le procès qui a débuté lundi se poursuivait avec les plaidoiries de la défense des accusés.

Cour de Tipasa 3 ans de prison ferme requis contre Karim Tabbou

Le ministère public près la Cour de Tipasa a suivi, lundi lors du procès en appel de Karim Tabbou, les réquisitions du parquet du tribunal de première instance de Koléa qui avait demandé trois ans de prison ferme contre lui pour atteinte au moral de l'armée et atteinte à l'unité nationale, sachant que le verdict sera prononcé le 18 octobre.

La cour de Tipasa a rejeté les moyens de forme présentés par la défense de l'accusé, notamment la nullité des procédures de poursuite judiciaire eu égard au fait qu'il a été déjà

jugé pour les mêmes faits au niveau de la cour d'Alger et la demande d'abandon du chef d'accusation d'atteinte à l'unité nationale.

La présidente de la chambre correctionnelle près la cour de Tipasa a auditionné l'accusé Karim Tabbou qui a souhaité la tenue de ce procès après trois reports à la demande de sa défense.

A la suite de son réquisitoire, le représentant du ministère public près la cour de Tipasa a suivi les réquisitions prononcées par le tribunal de première instance de Koléa en novembre 2020 lorsque le procureur de la République près cette juridiction avait requis contre Karim Tabbou une peine de trois ans de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA, considérant que les déclarations de l'accusé étaient dangereuses dans un contexte politique sensible.

Répondant aux questions de la juge, Karim Tabbou a rejeté tous les chefs d'accusation retenus contre lui, précisant qu'«il n'ose songer à porter atteinte à l'unité nationale» et qu'il est «un fervent défenseur de l'unité nationale et territoriale». Concernant le chef d'accusation d'atteinte au moral de l'Armée, il a dit que ses déclarations n'étaient pas dirigées contre l'institution militaire à laquelle «il voue du respect».

La défense de Karim Tabbou a plaidé l'acquiescement de son client.

S.O./APS

Communication

Belhimer reçoit une délégation de l'Association des oulémas

Le ministre de la communication, M. Ammar Belhimer, a reçu mardi à Alger une délégation de l'Association des oulémas musulmans algériens, conduite par son président, Abderezak Guessoum, indique un communiqué du ministère.

«La rencontre tenue au siège du ministère a été une occasion pour mettre l'accent sur le rôle des médias face aux défis et aux hostilités auxquels fait face l'Algérie», précise le communiqué.

Les deux parties ont également évoqué le nombre «important» des quotidiens et sites électroniques sur la scène médiatique dont le journal «Al-Bassair», considérée par le ministre comme un «journal modéré qui contribue à l'éclairage de l'opinion publique».

Au terme de l'audience, le ministre a souhaité «succès et réussite» à l'Association des oulémas musulmans algériens dans ses différentes activités et initiatives.

R. N.